



Commune de REMUZAT
Mairie
26510 REMUZAT

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 18 mai 2021.

L'an deux mille vingt et un, le 18 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mme Delphine VIGNES, MM. Éric BOLLARD, Bastien BOURGEAUD, Bruno CUVELARD, Étienne LATIL, Thierry SERRE, Olivier SALIN.

Absents excusés : Loïc INIZAN, pouvoir à Éric BOLLARD
Jean-Jacques DREVET pouvoir à Bastien BOURGEAUD
Chantal AUBERY pouvoir à Bruno CUVELARD
Caroline PONS pouvoir à Olivier SALIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11/05/2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Secrétaire de séance : Thierry SERRE

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2021

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

2) Nouvelle échéance du transfert compétence PLU à l'intercommunalité

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale.

La loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 rend obligatoire la prise de compétence intercommunale en matière de document d'urbanisme, à compter du 27 mars 2017.

La loi ALUR a permis aux communes membres des EPCI de s'opposer, par l'effet d'une minorité de blocage, au transfert de cette compétence, dans un délai déterminé.

Ainsi, les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1er

janvier 2021. **Cependant le transfert de la compétence a fait l'objet d'un report du fait de l'état d'urgence sanitaire. Nouvelle échéance : 1^{er} juillet 2021**

Le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité de ne pas transférer la compétence

11 POUR ne pas transférer la compétence CONTRE : 0 Abstentions : 0

3) indemnité de gardiennage

Un courriel du Ministère de l'Intérieur reçu le 22 avril 2021, informe sur le montant de l'indemnité à appliquer pour le gardiennage des églises communales. Cette indemnité est fixée à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune. Le maire propose de reconduire cette indemnité de gardiennage de l'église communale de Rémuzat à Mme Béatrice GUILLIEN

POUR : 11 CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

4) Schéma directeur assainissement collectif

Les subventions pour la mise en séparatif des réseaux des eaux usées et réhabilitation du réseau d'eau potable ont été demandées au Département et à l'Agence de l'eau.

Pour la partie assainissement, le Département et l'Agence de l'Eau demandent à ce que la commune s'engage à réaliser un schéma directeur d'assainissement.

Document demandé par les financeurs pour justifier de la nécessité et de la cohérence des investissements

Obligatoire depuis le décret du 27/01/12 « avant fin 2013 »
Arrêté de 2015 modifié en 2020 - mise à jour au plus tous les 10 ans

Le **schéma directeur d'assainissement collectif** des eaux usées définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement.

Le **schéma directeur d'assainissement collectif** des eaux usées s'appuie sur le zonage « collectif/ non collectif »

Il découle d'une « photographie » de fonctionnement du réseau

Le profil de baignade s'appuiera sur le diagnostic du système d'assainissement.

Coût approximatif 1^{ère} estimation CEREG : 55 à 60 000€ pour un schéma complet.

Subventionné à 80% (département et Agence de l'eau)

Pour ou contre **s'engager à lancer l'étude ?**

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

5) Adhésion au parc naturel régional des Baronnies en Drôme provençale

Olivier SALIN fait part du courrier du Syndicat Mixte du 9 décembre 2020 concernant la possibilité ouverte de classement de communes par le décret N°2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux.

2 réunions ont eu lieu :

- Le 26 février 2021 avec Monsieur Didier-Claude BLANC conseiller régional vice-président du PNR et Madame Emilie RUIN directrice du PNR
- Le 12 mai avec Monsieur Bernard BAILLY

L'adhésion au PNR est soumise au vote à bulletins secrets

.

Résultats du vote à bulletins secrets

POUR : 7	CONTRE : 4	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

6) Elections départementales et régionales 20 et 27 juin : bureau de vote

En application de la circulaire du 28 avril 2021, nous pouvons délivrer à tous les membres du bureau de vote une attestation leur donnant priorité pour accéder à la vaccination. Remplir un formulaire pour le 20 mai au plus tard.

TOUR DE ROLE

8H00 9H00 bureau Olivier SALIN, Bastien BOURGEAUD, Etienne LATIL

9H00 11H00 Delphine VIGNES, Thierry SERRE

11H00 13H00 Chantal AUBERY, Éric BOLLARD

15H00 17H00 Jean-Jacques DREVET, Bruno CUVELARD

17H00 18H00 bureau Olivier SALIN, Bastien BOURGEAUD, Etienne LATIL

Infos diverses

- Notification définitive subvention du Département pour la maîtrise d'œuvre aménagement cœur de village
montant des travaux subventionnés :39 606 € subvention 19 803€ (à utiliser dans les 2 ans qui suivent l'année d'attribution soit le 31/12/2023)

- La Cure

Courrier Mme BOYER (conseillère livre et lecture) et M ARAMEL (architecte des Bâtiments de France) DRAC du 12 mai 2021 signé par le directeur régional adjoint des affaires culturelles. M Bastien COLAS précise qu'après plusieurs réunions avec ses services, ses collaborateurs l'ont convaincu de l'importance de la création d'une nouvelle bibliothèque. Puis il informe qu'il ne peut « *cependant soumettre à M le Préfet de région un dossier de financement au titre du concours particulier pour les bibliothèques* » tout comme il ne pourra « *émettre un avis favorable pour un financement au titre de la DSIL auprès de la Sous-Préfecture de Nyons alors même que des études techniques récentes, financées par l'Etat, ont prouvé que le coût au mètre carré du projet initial, très largement supérieur aux ratios habituellement observés pour des bibliothèques, pouvait être fortement minoré* ».

Selon la DRAC, « *le surcoût induit notamment par les reprises de structure s'avère pouvoir être réduit de plusieurs centaines de milliers d'euros en modifiant partiellement le projet* »

En conséquence, la DRAC invite la commune à envisager toutes les modifications possibles, techniques ou d'organisation (relocalisation de certains services, abandon de la liaison avec l'église) « *permettant de ramener le coût du projet à des montants habituellement observés sur ce type de réalisation* »

En conclusion, la DRAC attend une réponse « *qui permettra de reprogrammer ou déprogrammer les crédits* »

Bruno CUVELARD, Etienne LATIL et Michel GUILLION ont rendez-vous avec les architectes ARMAND COUTELIER à leur cabinet de Valréas, mercredi 19 mai

- Réseaux cœur de village 2. Etienne LATIL s'est entretenu ce matin avec M Jean-Louis MERCIER de l'Agence de l'Eau. Nous recevrons prochainement un document nous indiquant officiellement la date possible de début des travaux. M MERCIER a confirmé que l'Agence de l'Eau subventionnait le schéma d'assainissement à 50%.

- **Travaux voirie cimetière** Bruno CUVELARD a reçu la CC BDP
Montant des travaux 22 775.50 HT
Montant de l'enveloppe CCBDP (dotation départementale de 11942€ comprise)
20 647.30 €
Part de la commune :2 128.20€

Dates à retenir :

- Mercredi 19 mai 2021 fermeture du sentier de Côte Chaude pour des travaux de purges afin sécuriser le sentier de randonnée du Rocher du Caire entre Rémuzat et Saint-May,
- Vendredi 28 mai 2021 repose de la cloche à la Chapelle Saint-Michel et Saint-Eutrope,
- Samedi 29 mai 2021 après-midi 1^{er} tour de la Coupe de France des clubs organisé par le club de pétanque la Boule du Pas-des-Ondes,
- 10 juin 2021 spectacle La Gargoulette
- Mardi 15 juin 2021 à 15h30 Remise des diplômes piétons aux élèves de l'école de Rémuzat,
- Elections Départementales et Régionales les dimanches 20 et 27 juin 2021.

La séance est levée à 20H07

